



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1006  
29 July 2011

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**877ème séance plénière**

PC Journal No 877, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1006**  
**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2011**  
**SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS**  
**CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Rappelant en outre les dispositions du chapitre I et du paragraphe 9 du chapitre VI du Document de Helsinki 1992,

Rappelant également sa Décision No 986 (PC.DEC/986) du 10 mars 2011 relative aux dates de la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et sa Décision No 987 (PC.DEC/987) du 10 mars 2011 sur les thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion,

Décide d'adopter l'ordre du jour de la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, tel qu'il figure en annexe.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2011  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS  
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 26 septembre – 7 octobre 2011

**Lundi 26 septembre 2011**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance plénière d'ouverture   |
| 13 heures – 15 heures | Pause   |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 1 : Libertés fondamentales I, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Liberté d'expression, médias et information libres ;</li><li>– Allocution de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias.</li></ul> |

**Mardi 27 septembre 2011**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 2 : Libertés fondamentales I (suite), notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction.</li></ul>   |
| 13 heures – 15 heures | Pause   |
| 15 heures – 18 heures | Séance de travail 3 : Libertés fondamentales II, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Liberté de réunion et d'association ;</li><li>– Institutions nationales des droits de l'homme et rôle de la société civile dans la protection des droits de l'homme ;</li><li>– Éducation aux droits de l'homme.</li></ul> |

**Mercredi 28 septembre 2011**

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 13 heures | Séance de travail 4 : État de droit I, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>– Transparence législative ;</li></ul> |
|-----------------------|---|

- Indépendance du pouvoir judiciaire ;
- Droit à un procès équitable.

13 heures – 15 heures      Pause

15 heures – 18 heures      Séance de travail 5 : État de droit II, notamment :

- échange de vues sur la question de l'abolition de la peine capitale ;
- Prévention de la torture ;
- Protection des droits de l'homme et lutte contre le terrorisme.

### **Jeudi 29 septembre 2011**

10 heures – 13 heures      Séance de travail 6 (thème spécialement choisi) : Liberté de circulation :

- Mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE liés à la liberté de circulation et aux contacts humains.

13 heures – 15 heures      Pause

15 heures – 18 heures      Séance de travail 7 (thème spécialement choisi) : Liberté de circulation (suite) :

- Liberté de circulation des citoyens au sein des États participants et facilitation d'une liberté de circulation accrue à travers les frontières des États dans tout l'espace de l'OSCE.

### **Vendredi 30 septembre 2011**

10 heures – 13 heures      Séance de travail 8 (thème spécialement choisi) : Élections démocratiques et observation électorale :

- Mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE concernant les élections.

13 heures – 15 heures      Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 9 (thème spécialement choisi) : Élections démocratiques et observation électorale (suite) :

- Observation des élections.

### **Lundi 3 octobre 2011**

10 heures – 13 heures Séance de travail 10 : Débat sur les activités menées dans le cadre de la dimension humaine (avec un accent particulier sur les activités de projet), notamment :

- Présentation des activités du BIDDH et des autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE visant à mettre en œuvre les priorités et les tâches énoncées dans les décisions et autres documents de l'OSCE en la matière.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 11 : Questions humanitaires et autres engagements I, notamment :

- Travailleurs migrants, intégration des migrants en situation régulière ;
- Réfugiés et personnes déplacées ;
- Traitement réservé aux citoyens d'autres États participants ;
- Citoyenneté et droits politiques ;
- Démocratie aux niveaux national, régional et local.

### **Mardi 4 octobre 2011**

10 heures – 13 heures Séance de travail 12 : Tolérance et non-discrimination I, notamment :

- Allocution du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales ;
- Minorités nationales ;
- Prévention du nationalisme agressif, du racisme et du chauvinisme.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 13 : Tolérance et non-discrimination II : Examen de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le

domaine de la promotion du respect et de la compréhension mutuels :

- Réponses aux crimes inspirés par la haine dans l'espace de l'OSCE et prévention de ces crimes ;
- Lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, axée également sur l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions ;
- Lutte contre l'antisémitisme ;
- Lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans.

### **Mercredi 5 octobre 2011**

10 heures – 13 heures Séance de travail 14 (thème spécialement choisi) :  
Renforcement de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE concernant les Roms et les Sintis :

- Réponses effectives à l'intolérance dirigée contre les Roms et les Sintis : le rôle du discours public, des médias et de la société civile.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures Séance de travail 15 (thème spécialement choisi) :  
Renforcement de la mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OSCE concernant les Roms et les Sintis (suite) :

- Partenariat entre les États et les représentants des Roms et des Sintis dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de politiques d'intégration pour les Roms et les Sintis.

### **Jeudi 6 octobre 2011**

10 heures – 13 heures Séance de travail 16 : Tolérance et non-discrimination II (suite), notamment :

- Égalité des chances pour les femmes et les hommes ;
- Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes ;
- Prévention de la violence à l'égard des femmes.

13 heures – 15 heures Pause

15 heures – 18 heures

Séance de travail 17 : Questions humanitaires et autres engagements II, notamment :

- Traite des êtres humains ;
- Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains.

**Vendredi 7 octobre 2011**

10 heures – 13 heures

Séance plénière élargie de clôture (avec la participation des directeurs des droits de l'homme, des ambassadeurs auprès de l'OSCE et des chefs des institutions de l'OSCE) :

- Questions diverses ;
- Clôture de la réunion.

PC.DEC/1006

29 July 2011

Attachment

FRENCH

Original : RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Biélorussie (également au nom de la Fédération de Russie) :

« S'agissant de la décision que le Conseil permanent a adoptée concernant l'ordre du jour de la Réunion de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, nous tenons à faire la déclaration suivante.

Dans un esprit de compromis et dans l'intérêt de l'Organisation, la délégation de la République de Biélorussie et la délégation de la Fédération de Russie se sont associées au consensus relatif à la décision sur l'ordre du jour de la Réunion de l'OSCE de 2011 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, en dépit du fait que cette décision ne tient pas pleinement compte de la position de nos pays en ce qui concerne la réunion susmentionnée de l'OSCE et, en particulier, sa durée.

Nous sommes fermement convaincus que la Réunion de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine pourrait être tenue de manière efficace et hautement qualitative dans un laps de temps plus réduit sans détriment pour son contenu thématique et ses résultats, comme recommandé dans le rapport du Groupe de personnes éminentes en 2005.

La République de Biélorussie et la Fédération de Russie estiment qu'il est nécessaire, conformément à la Décision No 476 du Conseil permanent de l'OSCE, d'entamer sans tarder un travail de fond visant à réviser et à optimiser les modalités de la tenue des réunions de l'OSCE relatives à la dimension humaine, y compris pour ce qui est des questions concernant leur durée, la participation des organisations non gouvernementales et la pleine conformité avec les règles de procédure de l'OSCE. Ces dernières années, notamment dans le cadre du Processus de Corfou, les délégations des deux pays ont formulé toute une série de propositions spécifiques visant à rendre les activités relevant de la troisième corbeille plus efficaces et attractives. Ces propositions demeurent pertinentes et restent sur la table de négociation.

À cet égard, nous nous félicitons de l'intention de la Présidence lituanienne d'organiser un débat de portée générale et productif sur l'amélioration de l'organisation et des modalités des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine, des assurances données par la Présidence irlandaise de l'OSCE pour 2012 pour ce qui est d'assurer la continuité de ce

travail et du fait que d'autres États participants se sont déclarés prêts à participer à un dialogue ouvert, constructif et de fond à ce sujet.

Nous partons du principe que des décisions spécifiques relatives à l'amélioration des modalités de la tenue des réunions de l'OSCE sur la dimension humaine seront convenues et approuvées par le Conseil permanent avant le début de consultations sur le calendrier et les thèmes des principales réunions organisées par l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine en 2012.

Nous vous demanderions de bien vouloir annexer la présente déclaration interprétative à la décision qui a été adoptée et de l'incorporer au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent. »